



L'Hospice général a été créé sous le nom d'Hôpital général le 14 novembre 1535 par un vote de l'assemblée des citoyens genevois. Il a pris son nom actuel lors d'un autre vote populaire en 1869. Il n'a cessé d'évoluer pour atteindre toujours le même but: renforcer la cohésion sociale. Centré à son origine sur l'assistance aux pauvres et aux malades, il a élargi son action aux orphelins, aux réfugiés, aux personnes âgées, avant de laisser le soin des malades aux hôpitaux.

A l'heure actuelle, l'Hospice général consacre l'essentiel de son activité à l'aide sociale en faveur des plus démunis et à l'accueil des requérants d'asile, tout en assurant d'autres tâches d'assistance, de prévention et d'information pour toutes les catégories de la population.

1535	Création de l'Hôpital général
1869	Séparation du domaine social et hospitalier Création de l'Hospice général
1981	Loi sur l'assistance publique Fusion avec le Bureau central d'aide sociale (BCAS) Assistance aux Confédérés, étrangers et requérants d'asile
1992	Loi sur l'aide à domicile Transfert des repas à domicile à la FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)
1995	Création du RMCAS (Service du revenu minimum cantonal d'aide sociale)
2001	Intégration de l'AGECAS, Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile, et prise en charge de la totalité des requérants d'asile attribués au canton de Genève
2006	Nouvelle loi sur l'Hospice général. Séparation des secteurs de la santé (soins à domicile) et du social
2007	Loi sur l'aide sociale individuelle
2008	Passage des établissements de jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ).